

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3107

6 décembre 2013

SOMMAIRE

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	149122	Immobilière de l'Atlantique, Société Civile Immobilière	149093
AlgoQuest System S.A.	149104	International Transinvest S.A., SPF	149091
Alternative Partners S.à r.l.	149130	Julius Baer Multipartner	149107
Annexe Immobilier S.à r.l.	149111	Kinola S.A.	149092
Association São Tomé e Príncipe au Luxembourg	149098	Kirchbergsee 1 V V S.à r.l.	149091
Berkeley Investments S.A.	149096	Kloose G.m.b.H.	149095
B.S. Diffusion S.à r.l.	149123	Letterone Holdings S.A.	149106
Centerscape Europe S.à r.l.	149097	Levor S.à r.l.	149115
CHLJ Holding S.A.	149128	Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	149127
Clearstream International	149099	Luxe Drive S.L. S.à r.l.	149119
De Verchin & Partners S.A.	149126	Manhattan Securities Holding S.A.	149134
Durness Private S.A. SPF	149131	MD-Trading AG	149110
Easy ad Venture	149109	Memphis Investments S.A.	149106
Equifax Luxembourg S.à r.l.	149132	NC Eurotrade S.A.	149090
Evong S.A.	149134	Nouvel Horizon 2	149105
Galway S.A. SPF	149108	Numa Alternative Partners S.à r.l.	149130
GENOS.A GmbH	149113	RDG S.à r.l.	149101
Global Telephone S.A.	149111	Recyclage S.A.	149124
GoGreen	149117	Rocali	149102
Grany Partners S.C.	149113	Sardilux S.à r.l.	149103
Grid Optimization Europe, Luxembourg	149094	S.C.I. Letwell	149090
GRIKK S.A.	149136	S.I. GROUP Luxembourg S.A.	149103
G.T. Experts Comptables S.à r.l.	149110	Stark Master S.à r.l.	149094
G.T. Fiduciaires S.A.	149109	Taplow S.A.	149126
Happy Family I S.C.A.	149136	Terrific S.à r.l.	149100
HRGT Debtco S.à r.l.	149092	Trasaghis S.A.	149092
IBEX Global Europe S.à r.l.	149091	Valore 5 S.A.	149136
ICF Industries	149095	V.Duraes Sàrl	149101
Ideacht Investments SA	149090	Wyndmoor Park Finance S.A.	149096
Identbox Holding S.à r.l.	149097	Z Alpha S.A.	149093

NC Eurotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.313.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 4 novembre 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Shungo Ohkubo, Director, demeurant au 6-7-24, Hon-Komagome, Bunkyou-ku, Tokyo, (Japan),
- Shozo Nurishi, Director, demeurant au 6, Schwanengasse, CH-8001 Zürich (Suisse),
- Adrian Escher, Director, demeurant au 14, Rubisacherrain, CH-6440 Brunnen (Suisse),
- Andreas Gilgen, Director, demeurant au 14, Pilatusstrasse, CH-5430 Wettingen (Suisse),
- Filiz Durmaz, Director demeurant au 14, Sonnhaldenstrasse, CH-8184 Bachenbülach (Suisse).

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Novembre 2013.

Pour NC Eurotrade S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013154874/25.

(130189605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

S.C.I. Letwell, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg E 2.494.

—
EXTRAIT

1) Mise à jour des coordonnées des associés:

L'associé Fegon International SA, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72287, a établi son siège social à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss.

L'associé Sorrag Invest SA, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142583, a établi son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer.

2) Mise à jour des coordonnées des organes de gestion:

Le gérant Fegon International SA, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72287, a établi son siège social à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etabli à Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2013154970/20.

(130189283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Ideacht Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.856.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155389/9.

(130190019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

IBEX Global Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.664.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'associé unique du 5 novembre 2013 que Monsieur Muhammad Ziaullah K CHISHTI a démissionné de son mandat de gérant.

Monsieur Karl GABEL, né au Michigan (U.S.A.), le 18 septembre 1963, ayant son adresse au 1700 Pennsylvania Avenue NW, Suite 560, Washington DC 20006, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société en remplacement et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Matthijs BOGERS;
- Karl GABEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

IBEX GLOBAL EUROPE S.A R.L.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013154780/22.

(130189202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Kirchbergsee 1 V V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.893.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des «Geschäftsführer» suivants avec effet immédiat:

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Achim Bönninghaus, avec adresse professionnelle au 18-20, Kurt-Schumacher-Str. 53113 Bonn, Allemagne;

2. Nomination de Victor Manuel Carballo Corral, avec adresse au 4, Avenue des Guelfes, 98000 Monaco, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Pascale Mitri Younès, avec adresse au 20, Boulevard Rainier III, 98000 Monaco, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination d'Alexander Eichner, avec adresse au 217, Kurfürstendamm, 10719 Berlin, Allemagne au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

5. Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154795/23.

(130189378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155402/9.

(130190018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Kinola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 107.620.

Les Administrateurs de la société à savoir Monsieur Jean-François CORDEMANS, Monsieur Vicente CILETTI et KRONOS MANAGEMENT S.A., déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateurs, de la société KINOLA S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.620.

La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, de la société KINOLA S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.620.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013154801/20.

(130189374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Trasaghis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 48.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue au Siège Social en date du 03 septembre 2012

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires ont décidé:

L'Assemblée décide de révoquer de son mandat de commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Compta-Présent S.A., établie à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth en date du 03 septembre 2012.

L'assemblée décide de nommer, à dater de ce jour, la Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L., B67480, établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
TRASAGHIS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013155042/20.

(130189920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

HRGT Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.835.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2013.

HRGT Debtco S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013155373/14.

(130190496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Davide Gaspari en tant qu'administrateur de la Société a pris fin avec effet au 29 octobre 2013 et Monsieur David Hodgetts, né le 28 mars 1964 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur gérant avec effet au 29 octobre 2013 pour une durée venant à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Gérard Becquer, administrateur DH, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Cédric Stebel, administrateur DH, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Enrico Zobele, administrateur Z, avec adresse au 4, Vie Fersina, I-38100 Trento, Italie;
- David Hodgetts, administrateur «gérant», avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Claus Felder, administrateur DH, avec adresse au 2, Platz der Einheit, D-60327 Francfort, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013154509/23.

(130188991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Immobilière de l'Atlantique, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg E 950.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 novembre 2013 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Immobilière de l'Atlantique, Société civile immobilière

- Le siège social de la société est transféré du 13 rue de Aldringen, L-1118 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- La démission de M. Ian Murray de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat est acceptée.

- Monsieur Christian Bühlmann, né le 1^{er} mai 1971, à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Nicolas Mille, né le 8 février 1978, à Antony (France), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Alexandre Taskiran, né le 24 avril 1968, à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'article 13 des Statuts est modifié comme suit: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à des tierces personnes.»

- L'objet social est modifié comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'ATLANTIQUE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013154774/45.

(130189625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

—
EXTRAIT

Suivant résolutions de l'associé unique de la Société en date du 5 novembre 2013, il a été décidé de révoquer M. Steven Deurloo de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 novembre 2013 et de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 5 novembre 2013:

- M. Tamás Horváth, né à Pécs III (Hongrie), le 5 novembre 1977, résidant professionnellement 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Tamás Horváth, gérant de catégorie A; et

- M. Jan Willem Overheul, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013154505/22.

(130189354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Grid Optimization Europe, Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5427 Greiveldange, 3, Im Reder.

R.C.S. Luxembourg B 181.367.

—
ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 30. Oktober 2013 der Gesellschaft Grid Optimization Europe GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, registriert beim Amtsgericht Essen im Handelsregister unter der Nummer B 24779, mit dem Gesellschaftssitz in D-45276 Essen, Krekelerweg 45, hat der Gesellschafter entschieden eine Zweigniederlassung im Grossherzogtum Luxemburg zu errichten, die ihre Tätigkeit zum 01. November 2013 beginnen wird und wofür die Eintragung ins Firmen und Handelsregister Luxemburg angefragt wird:

(Angabe zur Zweigniederlassung)

1. Bezeichnung der Zweigniederlassung: Grid Optimization Europe, Luxembourg (luxemburgische Niederlassung)

2. Adresse der Zweigniederlassung: 3, Im Reder - L-5427 Greiveldange

3. Tätigkeit der Zweigniederlassung: Technische und wirtschaftliche Dienstleistungen für Beratung und Unterstützung der Gas- und Wasserwirtschaft in Europa.

4. Handlungsbevollmächtigte(r) der Zweigniederlassung: Herr SAX Ludger Daniel geboren am 28.06.1958 in Mülheim an der Ruhr(D) wohnhaft in D-45276 Essen, Krekelerweg 45

5. Dauer des Amtes: unbegrenzt

6. Amtsführung: Geschäftsführer

7. Zeichnungsberechtigung (Kurfassung): Die Zweigniederlassung wird durch die alleinige Unterschrift des Handlungsbevollmächtigten rechtmässig verpflichtet

(Angaben zur juristischen Person ausländischen Rechts)

Muttergesellschaft:

Grid Optimization Europe GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, registriert unter der Nummer Handelsregister B 24779 des Amtsgerichts Essen mit dem Gesellschaftssitz in D-45276 Essen, Krekelerweg 45

Geschäftsführung der Muttergesellschaft:

- Herr SAX Ludger Daniel geboren am 28.06.1958 in Mülheim an der Ruhr (D) wohnhaft in D-45276 Essen, Krekelerweg 45

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Greiveldange, den 31. Oktober 2013.

Grid Optimization Europe, Luxembourg

SAX Ludger Daniel

Référence de publication: 2013154736/35.

(130189528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Kloose G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 175, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 18.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155426/9.

(130190253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

ICF Industries, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.663.

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se sont tenues les décisions de l'associé unique de la société ICF INDUSTRIES, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Enz, L-5532 Remich, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2116 du 30 août 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.663 (la «Société»).

L'associé unique est ici représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Laquelle procurations après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du L-5532 Remich, 15, rue Enz, au L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

Deuxième décision

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article quatre, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Bous.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. LAC/2013/48589. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154781/42.

(130189695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Wyndmoor Park Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.467.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est réunie au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 06 novembre 2013 à 09h30

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Serge Atlan, de son mandat d'administrateur, à compter de ce jour.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Denis Mingarelli, de son mandat d'administrateur, à compter de ce jour.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de la société S.F.D. Sàrl, immatriculée au RCS B122811, siège social 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, à compter de ce jour.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, de son mandat de Commissaire aux Comptes, à compter de ce jour.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Serge Atlan, de son mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière, à compter de ce jour.

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'administrateur est composé des personnes suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013154474/25.

(130188993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Berkeley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.084.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 23 octobre 2013

1. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Berkeley Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154559/21.

(130189531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 17 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Paul Bijoux, né le 18 février 1984 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Robert Meyer, ayant son adresse professionnelle au 180, Piccadilly, 6^{ème} étage, W1J 9ER Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Rob Jenner, ayant son adresse professionnelle au 3, Marina Heights, Basin Approach, E14 7JA, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Paul Bijoux, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013154595/31.

(130189239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Identbox Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.903.

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. MaHa Holding B.V., une société établie sous le droit Hollandais, ayant son siège social à Kamperfoelielaan 20, 1702SB Heerhugowaard enregistrée sous le numéro 821457068,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. Blauwtjes 2e Box B.V. une société établie sous le droit Hollandais, ayant son siège social à W.M Dudokweg 25 A, 1703DA Heerhugoward, enregistrée sous le numéro 853130292,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration lui délivrée.

3. Data-Syss GmbH, une société en cours de constitution sous le droit Allemand, ayant son siège social à Neustädter Strasse 8, 53547 Rossbach / Wied, Germany,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés (ci-après les «associés») de la société à responsabilité limitée «Identbox Holding S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 180.903.

Lesquels comparants, agissant en sa susdite qualité ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

Que lors de la signature de l'acte de constitution la société, reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2013, numéro 91042 de son répertoire, enregistré à Grevenmacher le 11 octobre 2013, relation GRE/2013/4125, il y a eu une erreur de plume dans le nom de la société.

En effet, dans la version française la dénomination était «Identbox Holding S.à r.l.» alors que la dénomination correcte est «Identbox Holding S.à r.l.».

- Il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

Art. 4. (version française). La société à responsabilité limitée aura la dénomination «Identbox Holding S.à r.l.».

- Il y a également lieu de dire que le prédit acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le prédit acte du 8 octobre 2013 a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 octobre 2013, référence L130177560, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2013. Relation GRE/2013/4451. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154775/49.

(130189355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Association São Tomé e Príncipe au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg F 9.735.

— STATUTS

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Association São Tomé e Príncipe au Luxembourg association sans but lucratif, en abrégé ASTPL.

Art. 2. L'association est gérée par un conseil d'administration dont les membres se sont réunis le 22 septembre 2013 pour rédiger et approuver les articles qui constituent les statuts de l'ASTPL.

Art. 3. L'association a pour objet de:

1- de regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles, sociales, sportives et de co-développement.

2- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;

3- de créer ou d'élargir des structures d'accueil, d'appui, de pratiques et d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;

4- de favoriser les contacts et échanges entre tous les ressortissants du Luxembourg;

5- de promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à sa participation à la vie publique.

6- A Association agréée pour pouvoir se constituer partie civile dans les cas de délit raciste.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 6. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 7. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 8. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 9. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 10. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 11. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 12. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 13. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle est de 12 euros /an.

Art. 14. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 16. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 17. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Référence de publication: 2013154493/58.

(130188861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

1. Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 18 octobre 2013:

La personne suivante a été réélue au Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 20 octobre 2013 pour:

- Gregor Pottmeyer Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

2. Monsieur Yves Baguet a démissionné du Conseil d'Administration le 04 octobre 2013.

3. En date du 04 octobre 2013, Monsieur Yves Baguet a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO) 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Philip Brown 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Mark Gem 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Stefan Lepp Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

- Mathias Papenfuß Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn
- Philippe Seyll 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler, Président
- Gregor Pottmeyer
- Christian Heyne
- Nikolas Schmitz-Lau
- Mark Gem
- Judith Selow
- Roeland Sprenger
- Roberto Mendolia

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013154623/34.

(130189361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Terrific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8045 Strassen, 19, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 144.276.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire signé pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2012, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012, LAC/2012/38579, aux droits de 12.- €, que:

1. Les personnes suivantes sont révoquées de leurs mandats de gérants à dater du jour de l'acte:

- M Rémi CHEVALIER avocat à la Cour, résidant professionnellement au 51, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; Les
- M Michel PELLERIN, administrateur de sociétés, 17, Ave Perdtemps, Les Hauts de Saint Jean, CH-1260 NYON - Suisse

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- Mme Angie Lefebvre, née le 21 Décembre 1954 à Luxembourg, résidant professionnellement route d'Esch, L-4985 Sanem;
- M Alexandre Daniel MALASPINA, étudiant, né le 03/02/1990, à MONTPELLIER - France, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen.

3. de sorte que le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

(i) Monsieur Alexandre Paul Malaspina,
(ii) Monsieur Philippe LAURENS,
(iii) Madame Danielle MALASPINA,
(iv) Angie Lefebvre,
(v) M Alexandre Daniel MALASPINA.

4. M Rémi Chevalier a cédé une (1) part sociale détenue en nue-proprété à M Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

(le droit d'usufruit étant conféré à M Alexandre Paul MALASPINA (père) né le 21 avril 1945 à Sainte-Colombe (France), demeurant au 21, Val des Roses - L-8045 STRASSEN - Grand Duché de Luxembourg

5. Mr Michel PELLERIN a cédé une (1) part sociale détenue en nue-proprété à M Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

(le droit d'usufruit étant conféré à M Alexandre Paul MALASPINA (père) né le 21 avril 1945 à Sainte-Colombe (France), demeurant au 21, Val des Roses - L-8045 STRASSEN - Grand Duché de Luxembourg).

6. Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Une (1) part sociale détenue par Philippe LAURENS, maître en droit, demeurant au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Philippe LAURENS ne conservant que la nue-proprété de cette part sociale, le droit d'usufruit étant conféré à Alexandre Paul MALASPINA (père), demeurant au 21, Val des Roses - L-8045 STRASSEN - Grand-Duché de Luxembourg

- trois (3) parts sociales détenue par Monsieur Alexandre Daniel MALASPINA (fils), étudiant, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, (Alexandre Daniel MALASPINA ne conservant que la nue-propriété de ces deux parts sociales, le droit d'usufruit étant conféré à Monsieur Alexandre Paul MALASPINA (père) né le 21 avril 1945 à Sainte-Colombe (France), demeurant au 21, Val des Roses - L-8045 - STRASSEN - Grand-Duché de Luxembourg

- Une (1) part sociale détenue par Madame Danielle MALASPINA, administrateur de sociétés, demeurant au 19, Val des Roses, L-8045 Strassen (Danièle MALASPINA ne conservant que la nue-propriété de cette part sociale, le droit d'usufruit étant conféré à Alexandre Paul MALASPINA (père)

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155037/51.

(130189211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

V.Duraes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 26, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 177.724.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Novembre 2013

Première résolution

Est nommée gérante technique de la société, Madame VAZ NOVAIS Elsa, née le 25 novembre 1985 à Braga (P), demeurant à L-6471 Echternach, 26, Rue du Pont, en remplacement de Madame CORRELA PEREIRA Marlène, née le 10 mars 1982 à Sao Joao de Areias (P), demeurant à L-1839 Luxembourg, 32, Rue Joseph Junck.

Ella a tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait et passé à Echternach, le 5 novembre 2013.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2013155055/16.

(130189414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

RDG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 6, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 158.036.

L'an deux treize, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né le 10 octobre 1982 à Esch-sur-Alzette demeurant au 6, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg-Beggen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Alessandro RIZZO, précité est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de RDG Holding S.à.r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158036 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 616 du 1^{er} avril 2011;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1509 du 25 juin 2013; et

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.600,-EUR (douze mille six cents euros) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Ensuite, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz au 6, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg-Beggen.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Premier paragraphe Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alessandro Rizzo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48733. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154959/42.

(130189659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Rocali, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.029.

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée
ROCALI

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1425 Luxembourg, 2 rue du Fort Moulin,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.029,

constituée sous la dénomination «ROCALI S.A.» suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 6 février 1996, publié au Mémorial C numéro 246 du 17 mai 1996, page 11.764, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1.604 u 8 novembre 2002, page 76.990.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre LIBOTTE, né le 28 mai 1941 à Feluy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1425 Luxembourg, 2 rue du Fort Moulin.

La partie comparante détient l'ensemble des 100 parts sociales de 310.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 31.000.-€.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4750 Pétange, 109 route de Longwy.

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4, première phrase, des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'adapter l'article 6 des statuts et de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€), divisé en cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (310.-€) chacune.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J-P. LIBOTTE, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13650.

Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154964/55.

(130189256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Sardilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013154977/14.

(130189339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

S.I. GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 18.321.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

La société anonyme de droit belge S.I. GROUP S.A. ayant son siège social à B-4650 Herve, 45, rue de Rechain, représentée par ses administrateurs André SCHOONBROODT, demeurant à B-Clermont, 46, rue Baudouinthier, et Victor BOSQUIN, demeurant à B - 4845 Jalhay, Stockay 8b

pouvant valablement engager la société par leur signature conjointe,

ici représentés par

Monsieur Daniel REDING, expert comptable demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, rue J.F. Kennedy, en vertu d'un pouvoir sous seing privé daté à Herve le 4.10.2013

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société anonyme S.I. GROUP LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L - 9991 Weiswampach, 117A, Route de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 18 321 (matr:1981 22 00 294)

constituée sous la dénomination LOCALUX S.A. suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 8 avril 1981, publié au Mémorial C de l'année 1981 numéro 116 à la page 5544, ayant changée de dénomination suivant acte passé par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C de l'année 2002 numéro 1291 à la page 61922,

II. Le capital social émis de la Société est de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, entièrement libérées.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 11 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12613. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154971/56.

(130189932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.716.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue en date du 27 juin 2013:

- Qu'ont démissionnés de leur mandat d'administrateur avec effet au 27 juin 2013:

* D'une part, Monsieur Gilles CELIMENE, avocat domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 PARIS.

* D'autre part, Monsieur Paul GRANDJEAN, entrepreneur, domicilié professionnellement, 31, rue de Pixerecourt, F-75020 Paris (France)

- Qu'à compter de ce jour et jusqu'au 27 juin 2019 le conseil d'administration est composé de:

* Monsieur Jean Claude Bassien, Gérant de société, né à Pointe à Pitre, France, le 5 mai 1963 demeurant 15 rue de la Neva, F-75008 Paris

* AXELIA, société civile de droit français, ayant son siège au 63 rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly Sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro RCS 505088971 qui désigne comme représentant permanent Monsieur Benjamin LIAGRE, Gérant de société, né le 11 septembre 1968 à Orléans, domicilié 63 rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly Sur Seine,

* CELINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.385, qui désigne Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, née le 22 mai 1957 à Strasbourg (France), domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 PARIS, comme son représentant permanent, conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en remplacement de Mme Isabelle CELIMENE.

- Qu'a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 27 juin 2013:

* Monsieur Pierre CELIMENE, auto-entrepreneur, né le 29 janvier 1990 à Paris (France), domicilié professionnellement 13 rue de Castellane F-75008 PARIS;

- Qu'a été nommé à compter de ce jour et jusqu'au 27 juin 2019 au poste de Commissaire aux Comptes:

* Monsieur Paul GRANDJEAN, entrepreneur, né le 24 février 1946 à Paris, domicilié professionnellement, 31, rue de Pixerecourt, F-75020 Paris (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALGOQUEST SYSTEM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013155124/35.

(130190230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Nouvel Horizon 2, Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 38, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 170.070.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Jacqueline JORIS, née à Gosselies (B), le 15 janvier 1938, demeurant L-9519 Wiltz, 38, Route d'Ettelbruck

Laquelle comparante, présente ou tel que représentée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Qu'elle est l'actionnaire unique de la société anonyme "Nouvel Horizon 2", ayant son siège à L-9519 Wiltz, Route d'Ettelbruck 38, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean MEURICE, notaire de résidence à Monceau sur Sombre (B) en date du 7 juin 2001.

Dont les statuts ont été modifiés pour le transfert de siège au Luxembourg par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 23 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 13 août 2012

2) Que la société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 170.070.

Le capital social de la Société est de soixante-deux mille euros (62.000.-EUR) entièrement libéré, divisé en six cent vingt (620) actions s'une valeur nominale de cent euros (100EUR) chacune.

3) Qu'en tant qu'actionnaire unique elle décide de procéder à la dissolution et la liquidation de la société NOUVEL HORIZON 2 avec effet immédiat;

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles

4) Qu'elle décide d'acter la démission de l'administrateur et lui donne décharge pour sa gestion jusqu'à ce jour.

5) Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme NOUVEL HORIZON 2.

Qu'elle approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 et affirme que la société n'a plus eu aucune activité depuis cette date. Le bilan de ladite société est annexé, paraphé et enregistré.

Que la société anonyme NOUVEL HORIZON 2 est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi de tout l'avoir actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme NOUVEL HORIZON 2 se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

6) Qu'elle décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-9511 Wiltz, 59, Rue Aneschbach.

7) Qu'elle procède à l'annulation des titres.

Pour le dépôt et la publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joris, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 17 octobre 2013, Relation: WIL/2013/675, Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154883/53.

(130189454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Memphis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.420.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi
- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

-

b) commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013154840/25.

(130189699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des actionnaires de la Société en date du 25 octobre 2013 qu'il a été décidé de créer une classe d'administrateurs supplémentaire, la classe d'administrateurs I et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 octobre 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019:

- Jonathan Muir, né le 16 janvier 1963 à Otford, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 3. boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de Classe I;
- Pavel Nazariyan, né le 30 juillet 1972 à Kouldiga, Lettonie et demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de Classe I;
- Nigel Robinson, né le 26 mai 1967 à Corringham, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 11 Bolshoy Savvinskiy Pereulok, Entrée 3, 5ème étage, Office No351, Moscou, 119435, Russie, administrateur de Classe I,
- David Gould, né le 27 mai 1969 à New Jersey, Etats Unis d'Amérique et demeurant professionnellement au 11 Bolshoy Savvinskiy Pereulok, Entrée 3, 5ème étage, Office No351, Moscou, 119435, Russie, administrateur de Classe I;
- Mikhail Fridman, né le 21 avril 1964 à Lvov, Ukraine et demeurant professionnellement au 9, rue Mashy Poryvaevoy, Moscou, 107078, Russie, administrateur;
- German Khan, né le 24 octobre 1961 à Kiev, Ukraine et demeurant professionnellement au 10 Presnenskaya quay, Block C, 25^{ème} étage, Moscou, 123317, Russie, administrateur;
- Alexey Kuzmichev, né le 15 octobre 1962 à Kirov, Russie et demeurant professionnellement au 10 Presnenskaya quay, Block C, 25^{ème} étage, Moscou, 123317, Russie, administrateur;
- Petr Aven, né le 3 mars 1955 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement au 9, rue Mashy Poryvaevoy, Moscou, 107078, Russie, administrateur;
- Alexander Knaster, né le 19 février 1959 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement au 25 Park Lane, Londres W1K 1RA, Royaume-Uni, administrateur, et
- Andrey Kosogov, né le 15 mars 1961 à Sillamäe, Estonie et demeurant professionnellement au 27 rue Kalanchevskaya, Moscou. 107078, Russie, administrateur.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Mikhail Fridman, administrateur;
- German Khan, administrateur;
- Alexey Kuzmichev, administrateur;
- Petr Aven, administrateur;
- Alexander Knaster, administrateur;
- Andrey Kosogov, administrateur;
- Jonathan Muir, administrateur de Classe I;
- Pavel Nazariyan, administrateur de Classe I;
- Nigel Robinson, administrateur de Classe I, et
- David Gould, administrateur de Classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013155102/48.

(130189666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Faisant suite à l'assemblée générale du 21 Octobre 2013,

Les actionnaires ont ainsi pris les décisions suivantes:

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1011 Luxembourg

- Andrew HANGES

12, St. James's Place,

GB-LONDON SW 1A 1NX,

- Martin JUFER

Hardstrasse 201,

CH-8005 ZÜRICH,

- Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny,
L-5753 Frisange.
-Thomas VON BALLMOOS
Hardstrasse 201,
CH-8005 ZURICH,
-Thomas VAN DITZHUYZEN
Hardstrasse 201,
CH-8005 ZÜRICH,

le mandat de Lena Maria Teuntje BOEREN n'as pas été renouvelé.
est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:
- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative
400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013154794/35.

(130189688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Galway S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.389.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GALWAY S.A. SPF», en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 781 du 10 avril 2009. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation Fiduciaire Glacis S.à r.l..

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire Glacis S.à r.l..sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «GALWAY S.A. SPF» a définitivement cessé d'exister.

4) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L- 1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49241. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154737/57.

(130189943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155323/11.

(130189973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Easy ad Venture, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.600,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 178.825.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT OCTOBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme «TREZZO HOLDING», ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 72178,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 octobre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "Easy ad Venture", ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 178825, a été constituée initialement en Belgique le 25 octobre 1999 et transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2215 du 10 septembre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros et quarante cents (EUR 74,40) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LVM Corporate SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2013. Relation: RED/2013/1818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 novembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155265/51.

(130190342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.917.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155322/11.

(130189998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

MD-Trading AG, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.069.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

- Herr Ivo VAN MECHELEN, Angestellter, wohnhaft zu B-2930 Brasschaat (Belgien), Peter Benoitlei 63,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft "MD-TRADING AG", mit Sitz zu L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Alphonse Lentz aus Remich am 18. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 965 vom 16. December 1999,

welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mon-dorf am 25. Februar 2010, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1117 vom 28. Mai 2010, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 72.069,

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht um seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft MD-TRADING AG gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft dreissigtausend neun hundert siebenundachtzig Euro (30.987.- €) beträgt und in ein tausend (1.000) Anteile.
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von dreissigtausend neun hundert siebenundachtzig Euro (30.987.- €) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.
- 4) Er ernennt sich zum Liquidator der Gesellschaft.
- 5) Sodann erteilt der Komparent den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.
- 6) Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im B-2930 Brasschaat (Belgien), Peter Benoitlei 63, hinterlegt.
- 7) Dass der alleinige Aktien inhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: VAN MECHELEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 48623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154850/42.

(130190061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Global Telephone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.577.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de votre société Global Telephone S.A., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B78577.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Madame Lerbs Kahrien.

Référence de publication: 2013155345/10.

(130190091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Annexe Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 181.394.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PARMAKA S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset, constituée suivant acte reçu par notaire soussigné, en date de ce jour,

ici représentée par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la promotion de toutes réalisations immobilières, l'exploitation d'une agence immobilière, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ANNEXE IMMOBILIER S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par la société PARMAKA S.à r.l., prénommée, dûment représentée par Madame Danielle KIRSCH, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Paul MARC, né à Differdange, le 20 juin 1967, demeurant à L-2531 Luxembourg, 5, rue Frantz Seimetz. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49480. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155158/90.

(130190228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

GENOS.A GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 8, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 152.982.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155332/10.

(130190097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Grany Partners S.C., Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.184.

STATUTS

1. Monsieur Emmanuel Roussat, né le 13 octobre 1951 à Nancy (54-France), domicilié 5, rue Carnot à Rambervillers (F-88700),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 17 octobre 2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Grany Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 10 (Dix) parts de 30 EUR (trente Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 9 (Neuf) parts à Monsieur Emmanuel Roussat et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralités de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à l'unanimité de tous les associés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent,

par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Emmanuel Roussat et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Emmanuel Roussat, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale est: Grany Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 17 octobre 2013 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Dornstatt Group S.A.
Emmanuel Roussat

Référence de publication: 2013148687/106.

(130182062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Levor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.588,32.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.083.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

The Citco Group Limited, with registered office at 89 Nexus Way, 2nd floor, Camana Bay, P.O. Box 31105, Grand Cayman KY1-1205 Cayman Islands hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the limited company (société à Responsabilité Limitée) Levor SARL registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 82.083, established and with registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, dated April 27, 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1092 on November 30, 2001,

and whose articles of association have been amended several times.

- That the share capital of the Company is established at one hundred seventy-seven thousand five hundred eighty-eight euro and thirty-two cents (EUR 177,588.32), represented by two hundred forty-eight (248) shares without any nominal value

- That the sole partner owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole partner decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented partner is appointing as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid apart from the liability towards the sole shareholder, which the sole partner hereby confirms to assume, and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the sole partner;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole partner;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Managers of the Company for their respective mandate.

- That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", C.A.S. Services S.A., prenamed;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up, in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française:

L'an deux mil treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

The Citco Group Limited, avec siège social au 89 Nexus Way, 2nd floor, Camana Bay, P.O. Box 31105, Grand Cayman KY1-1205 Cayman Islands,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Levor SARL société à responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.083, établie et ayant son siège social au 20 rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gerard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 27 avril 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 30 novembre 2001.

Et dont les statuts ont été modifiés a plusieurs reprises,

- Que le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et trente-deux cents (177,588.32 EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) actions sans valeur nominale.

- Que l'associé unique, possède la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique est nommé comme liquidateur de la Société, que ce dernier, en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en

outré il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux Gérants pour leur mandat respectif.
- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation», C.A.S. Services S.A., précitée.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013148760/106.

(130181692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

GoGreen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 181.141.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Monique DIDERRICH, salariée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juin 1964, demeurant à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a comme objet:

- représentant commercial et agence d'affaires;
- achat et revente de produits d'ancrage au sol, de produits de nettoyage, de produits éco-compatibles et de tous produits en respectant la législation en vigueur;
- conseil commercial en matière d'implants photovoltaïques, éoliens et tout autre système produisant de l'énergie.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "GoGreen".

Art. 5. Le siège social est établi à Roeser.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Monique DIDERRICH, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière.
2. Monsieur Ruggero MARCATO, commerçant, né à Bruxelles (Belgique), le 10 septembre 1963, demeurant à L-3396 Roeser, 8a, rue du Cimetière, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149186/102.

(130182426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Luxe Drive S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 181.136.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- RENOVATION CONSTRUCTION SOLUTIONS s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16 Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.915,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Cyril SAVINI, gérant de société, demeurant à F-57240 Nilvange, 1, rue Joffre.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Société. Il est formé par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente et la location de courte et de longue durée de véhicules automobiles neufs ou d'occasions.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de LUXE DRIVE S.L. S.À R.L..

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Bettembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modifications. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Parts. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Cessions de parts. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. Dissolution. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Engagement. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procurator. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Responsabilités. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. Décisions. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Assemblée générale. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Année fiscale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

1.- RENOVATION CONSTRUCTION SOLUTIONS s.à r.l., pré-qualifiée, mille parts sociales 1.000
Total: mille parts sociales 1.000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25 000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sebastien LAUZIN, directeur de sociétés, né le 6 décembre 1975 à Hayange (France), demeurant au 7, chemin des Charrons FR-57700 Neuchef.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35 A, route de Dudelange L-3222 Bettembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SAVINI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13070. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149269/159.

(130182414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 16.461.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency" en abrégé "W. S. A. s. à r.l.", ayant son siège social à L-3401 Dudelange, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B numéro 16461, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 1979 par Maître Joseph Gloden alors notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 de 1979, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale en date du 18 décembre 2001 publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 816 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles FEIDER, Vice-président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Monsieur André SCHOTT, ingénieur dipl., demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs

Geneviève SCHLINK, chef de département SNCI ayant pour adresse professionnelle le 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg

et

Gilles FEIDER, fondé de pouvoir Arcelor Mittal Luxembourg SA demeurant à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 400 (quatre cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social rue de Limpach, Soleuvre commune de Sanem,
- 2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 3.- Démission, nominations statutaires.
- 4.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social Rue de Limpach, Soleuvre, commune de Sanem.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Sanem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en la forme requise pour la modification des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Georges FRIDEN, né le 19 octobre 1963 à La Haye de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée indéterminée:

Jean OLINGER, né le 30 août 1965 à Luxembourg demeurant au 71, rue de la barrière, L-1215 à Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.FEIDER, A.SCHOTT, G.SCHLINK, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47627.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013149532/66.

(130183667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

B.S. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.297.

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ELECTROFILTRE INDUSTRIE LUX S.à r.l.», en abrégé «EFI LUX S.à r.l.», société à responsabilité limitée, avec siège social actuel au 38 rue de la Gare, L-5540 Remich,

représentée par Monsieur Pierre BOUTRON, indépendant, demeurant au 13 rue du Warndt, F-57490 l'Hôpital, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ham sous Varsberg, le 16 septembre 2013.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu le 02 octobre 2013, Selas KOCH & associés, ayant son siège social au 18 Rue Chamborand, F- 57200 Sarreguemines, France, représentée par Monsieur Daniel KOCH, 18, rue Chamborand, F-57200 Sarreguemines, France, agissant en qualité de liquidateur de l'ancien associé, Monsieur Pierre BOUTRON, indépendant, demeurant au 13 rue du Warndt, F-57490 l'Hôpital,

a cédé au comparant, «ELECTROFILTRE INDUSTRIE LUX S.à r.l.», en abrégé «EFI LUX S.à r.l.», prénommée, la totalité de sa participation dans la société «B.S. DIFFUSION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social actuel au 38, rue de la Gare, L-5540 Remich, soit cent (100) parts sociales de ladite société, au prix de dix mille euros (EUR 10.000.-).

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 2 octobre 2013, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que la société «B.S. DIFFUSION S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 72 297, établie et ayant son siège social actuel au 38, rue de la Gare, L-5540 Remich, a été constituée suivant acte dressé par le notaire instrumentant, en date du 04 novembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1010 du 29 décembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 25 février 2011, lequel acte fut publié au Mémorial le 17 juin 2011, sous le numéro 1322.

Ensuite Monsieur Pierre BOUTRON, prénommé, agissant encore en sa qualité de seul et unique gérant de la Société, déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de part sociale ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Ceci exposé, le comparant prénommé, agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé de la Société «B.S. DIFFUSION S.à r.l.», a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que le capital social a été automatiquement converti à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique décide ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de CINQ EUROS et TRENTE-DEUX CENTS (5,32 EUR) afin de le porter de son montant de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR) à un montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de CINQ EUROS et TRENTE-DEUX CENTS (5,32 EUR) effectué en numéraire le comparant et associé unique, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la société pour lui donner finalement la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémontré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. BOUTRON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13426. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDOF.

Référence de publication: 2013149579/61.

(130183516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Recyclage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.859.

L'an deux mil treize, le premier octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RECYCLAGE S.A.» avec siège social à L-5421 Erpeldange, 13 rue de Rolling, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.859, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 488 du 23 mars 2007, page 23.416, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'HUART, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 208 du 25 janvier 2008, page 9.938,

L'assemblée est présidée par Monsieur Richard BALL.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Richard BALL.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Transfert du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-4811 Rodange, 46 rue Charlotte et par conséquent modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts;

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-4811 Rodange, 46 rue Charlotte et par conséquent de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** La société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. BALL, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13042. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149380/63.

(130182188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

**Taplow S.A., Société Anonyme,
(anc. De Verchin & Partners S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 156.829.

L'an deux mille treize.

Le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE VERCHIN & PARTNERS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.829 (NIN 2010 2228 503),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2833 du 24 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc LECUIT en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 17 mars 2011,

au capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en TAPLOW S.A., avec modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TAPLOW S.A.."

2.- Fixation du siège social à l'adresse suivante: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

3.- Acceptation de la démission de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU en tant qu'administrateur unique avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4.- Nomination de Monsieur Marios PARASKEVOPOULOS, dirigeant de société, né à Hendon (Royaume-Uni), le 7 février 1957, demeurant à L-7246 Helmsange, 21, rue des Prés, en tant qu'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

5.- Révocation de la société VBRC S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

6.- Nomination de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, né à Moyeuve Grande (France), le 24 octobre 1973, demeurant à L-7212 Bereldange, 21, rue Roger Barthel, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en TAPLOW S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TAPLOW S.A.."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-1251 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

149127

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU de son poste d'administrateur unique et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Marios PARASKEVOPOULOS, dirigeant de société, né à Hendon (Royaume-Uni), le 7 février 1957, demeurant à L-7246 Helmsange, 21, rue des Prés, en tant qu'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018,

lequel peut engager la société par sa signature individuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société VBRC S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, né à Moyeuve Grande (France), le 24 octobre 1973, demeurant à L-7212 Bereldange, 21, rue Roger Barthel, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149128/75.

(130182316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.248.

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Jean-Pierre Winandy S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.342, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500 EUR);

2. MKM, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.419, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500 EUR);

3. Thierry Lohest Avocat S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.628, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500 EUR);

4. Monsieur Frédéric Franckx, avocat, né le 30 septembre 1978 à Anderlecht (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

5. Madame Judith Raijmakers, avocate, née le 12 août 1976 à Veghel (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

6. Monsieur Johannes G. Terblanche, avocat, né le 2 décembre 1975 à Pretoria (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

7. Monsieur Thibaut Partsch, avocat, né le 28 mars 1975 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

8. Monsieur Vassiliyan Zanev, avocat, né le 18 juin 1978 à Sliven (Bulgarie), avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

9. Madame Véronique Hoffeld, avocate, née le 20 mai 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

ci-après tous ensemble les «Apporteurs»;

et

la société Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en date du 1^{er} Janvier 2013 suivant un acte notarié du notaire instrumentant daté du 21 décembre 2012 avec siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.248, ayant actuellement un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600),

ci-après la «Société Bénéficiaire».

Tous ici représentés par Maître Georges Simon, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

I.- Les Apporteurs déclarent apporter à la Société Bénéficiaire, ce acceptant, conformément aux articles 308bis-6 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), le patrimoine professionnel détenu par eux dans l'association d'avocats Loyens & Loeff, Avocats à la Cour (l'Association), avec adresse au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentant l'intégralité du patrimoine professionnel de l'Association, ainsi que d'un montant total en numéraire de douze mille six cents euros (12.600 EUR) (l'Apport). Les Apporteurs sont les seuls associés de l'Association.

L'Apport aura lieu selon les conditions exposées dans le projet commun de transfert établi conformément aux dispositions de l'article 308bis-8 de la Loi et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, n° 1564 du 2 juillet 2013.

La valeur comptable totale des actifs de l'Association transférés à la Société Bénéficiaire est égale à la valeur totale des passifs de l'Association.

Le montant total du Transfert, tenant compte de l'apport en numéraire de douze mille six cents euros (EUR 12.600) s'élève donc à douze mille six cents euros (EUR 12.600), doublant ainsi le capital social de la Société Bénéficiaire de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600) à vingt-cinq mille deux cent euros (EUR 25.200), par augmentation du pair comptable des 1.260 parts sociales émises lors de la constitution de la Société Bénéficiaire.

II- Chacun des Apporteurs détenant, au jour du Transfert, une participation égale à celle des autres Apporteurs dans l'Association, d'une part, et dans la Société Bénéficiaire, d'autre part, la contre-prestation obtenue par les Apporteurs pour l'Apport consiste dans l'augmentation de la valeur de leurs parts respectives dans le capital social de la Société Bénéficiaire.

III.- Les Apporteurs prennent acte et, le cas échéant, autorisent (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations des Apporteurs en relation avec le patrimoine professionnel apporté par les Apporteurs seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2013 et (ii) que l'Apport sera réalisé (a) entre les Apporteurs et la Société Bénéficiaire lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sujets en cause et (b) vis-à-vis des tiers, après la publication faite conformément à l'article 9 de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualités qu'il agit, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges Simon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 août 2013 LAC/2013/36648. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2013149483/75.

(130182271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

CHLJ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.229.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

L'actionnaire unique de CHLJ Holding S.A. en liquidation volontaire, une société anonyme luxembourgeoise en liquidation, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.229, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 904, du 9 mai 2006 (les «Statuts»), non encore modifié depuis la constitution de la Société, mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant du 21 février 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 1194 du 22 mai 2013, Jacques André LEVY, administrateur/gérant de sociétés, né le 24 juin 1951 à Bordeaux (France), demeurant au 22, rue Repond, 3.3000 Bordeaux, France Actionnaire Unique», déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il acte que:

I.- L'Actionnaire Unique a pris connaissance des comptes de liquidation clôturés au 30 septembre 2013, du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et a eu le temps nécessaire et suffisant pour prendre en toute connaissance de cause les résolutions qui vont suivre.

II. - Conformément à l'article 99 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915») («sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications statutaires»), à l'article 18 des Statuts («Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise») et à l'article 67-1 de la Loi de 1915 («L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié du capital au moins est représentée») et «les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées»). Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les présentes résolutions, a été obtenu, de sorte que l'Actionnaire Unique peut valablement prendre les résolutions qui vont suivre.

IV.- L'Actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, le rapport du liquidateur et les comptes de clôture de la liquidation au 30 septembre 2013, joints au présent procès verbal en annexes 1, 2 et 3.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique accorde décharge à Jacques LEVY, en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant et en relation avec la liquidation de la Société, et en tant qu'administrateur unique de la Société pour l'exécution de son mandat se terminant au 17 octobre 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique accorde décharge à ALLGEMEINE MANAGEMENT GESELLSCHAFT G.M.B.H., inscrite auprès du R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 145.584, ayant son siège social au 24 rue de la fontaine, L-1532 Luxembourg en tant que commissaire vérificateur à la liquidation de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant, et en relation avec la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à six cents trente euros (EUR 630.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, l'Actionnaire unique a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: LEVY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 47511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149639/62.

(130183247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

**Numa Alternative Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alternative Partners S.à r.l.)**

Siège social: L-8399 Koerich, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 176.669.

L'an deux mille treize le dix octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Xavier Pauwels, expert-comptable, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399, Windhof, détenteur de douze mille neuf cent (12 900.-) parts sociales de la Société.

2) Monsieur Philippe Barthelemy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399, Windhof, détenteur de six cent (600) parts sociales de la Société.

3) Monsieur Marc Detry, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399, Windhof, détenteur de mille cinq cent (1 500.-) parts sociales de la Société

Tous trois sont ici représentés par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées. Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée "Alternative Partners", ayant son siège social à Windhof, inscrite le 19 avril 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 176669, constituée suivant acte reçu le 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1378 le 11 juin 2013.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 110 000,- (cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15 000,-(quinze mille euros) à EUR 125 000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 110 000 (cent dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Changement de dénomination

3.- Modification afférente des articles 3 et 8 des statuts.

4.- Désignation des membres du conseil de gérance

5.- Transfer du Siège Social

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 110 000,- (cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15 000,- (quinze mille euros) à EUR 125 000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 110 000 (cent dix mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des 110 000 (cent dix mille) parts sociales nouvelles:

1) Mr Xavier Pauwels, pour 94 600 parts (quatre vint quatorze mille six cents)

2) Mr Philippe Barthelemy, pour 4 400 parts (quatre mille quatre cent)

3) Mr Marc Detry, pour 11 000 parts (onze mille)

Total:110 000 parts (cent dix mille)

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Flora Gibert, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant; ont déclaré souscrire aux 110 000 (cent dix mille) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 110 000,- (cent dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination de la société en «Numa Alternative Partners».

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 et l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

" **Art. 3.** La dénomination de la société sera "Numa Alternative Partners S.à r.l."

Cinquième résolution:

Il est décidé de nommer aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1) Madame Muriel Bourgeois, expert-comptable, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399, Windhof,

2) Monsieur Philippe Barthelemy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399, Windhof,

En vertu de l'article 16 des statuts, la société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants.

Sixième résolution:

L'adresse du Siège Social est transférée au 11 Rue de l'Industrie L-8399 Windhof (Koerich)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46612. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013149536/79.

(130183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Durness Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.893.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «DURNESS PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 149893, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 07 janvier 2010 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES MARTINS, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Johanna TENEBAY, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, S. GONCALVES MARTINS, J. TENEBAY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13623. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013149697/61.

(130183566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.062.

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Equifax Inc., une société régie par les lois de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1550, Peachtree Street, GA 30309 Atlanta, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of state of Georgia sous le numéro J306609 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «Equifax Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand- duché du Luxembourg,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.51.062, constituée par acte notarié de Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 25 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 daté du 11 août 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, le 19 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 daté du 14 juillet 2009.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 août 2013.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, tant dans sa version anglaise que dans sa version française, pour lui donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.».

Version en langue française

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 09 octobre 2013. Relation: MER/2013/2100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149708/71.

(130183275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Manhattan Securities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 76.015.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155498/12.

(130190127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 157.875.

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Evong S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157875, constituée suivant acte reçu de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 314 du 16 février 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juin 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, et publié au Mémorial numéro 1858 du 26 juillet 2012.

L'assemblée a été présidée par Madame Mathilde LATTARD, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Alexandre PEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Giacomo PESSANO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des cinq millions neuf cent mille (5.900.000,00) actions émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée et ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l'assemblée, de sorte que cette dernière peut statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (581.046,00 euros) afin de le porter de son montant actuel de cinq million neuf cent mille euros (5.900.000,00 euros) à six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (6.481.046,00 euros) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six (581.046) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (1,00 euro) chacune et un prix total de souscription de trois millions trois cent trente-cinq mille deux cent quatre euros et quatre centimes d'euro (3.335.204,04 euros) (le Prix de Souscription); souscription aux nouvelles actions par (i) E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B157894 («E.V.E.»), (ii) Arkea Capital Investissement S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le n° B384765954 («Arkea»), et (iii) Idia Participations S.A.S., une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 100, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 438 309 775 («Idia») et ensemble avec E.V.E. et Arkea, les «Souscripteurs») et paiement du Prix de Souscription par voie d'apports en nature constitués par des créances s'élevant à un montant total de trois millions trois cent trente-cinq mille deux cent quatre

euros et soixante-seize centimes d'euro (3.335.204,76 euros) apportées par les Souscripteurs dans les proportions établies dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A.	Arkea Capital Investissement S.A.	Idia Participations S.A.S.
Montant de la créance apportée	1.714.962,76	810.121,00	810.121,00
Actions souscrites	298.774,00	141.136,00	141.136,00

Approbation de l'évaluation des apports en nature pour un montant total de trois millions trois cent trente-cinq mille deux cent quatre euros et soixante-seize centimes d'euro (3.335.204,76 euros) et reconnaissance du rapport de Fidewa-Clar S.A., réviseur d'entreprises agréé, portant sur les apports en nature; allocation d'un montant de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (581.046,00 euros) au capital social de la Société et allocation d'un montant de deux millions sept cent cinquante-quatre mille cent cinquante-huit euros et quatre centimes d'euro (2.754.158,04 euros) au compte de la prime d'émission;

2. Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (581.046,00 euros) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000,00 euros) à six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (6.481.046,00 euros) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six (581.046,00) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (1,00 euro) chacune.

Ensuite, les cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six (581.046,00) nouvelles actions ont été souscrites par les Souscripteurs dans les proportions établies dans le tableau figurant au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus, et ont été entièrement libérées par voie d'apports en nature constitués par des créances d'un montant total de trois millions trois cent trente-cinq mille deux cent quatre euros et soixante-seize centimes d'euro (3.335.204,76 euros).

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation des apports en nature à trois millions trois cent trente-cinq mille deux cent quatre euros et soixante-seize centimes d'euro (3.335.204,76 euros) et de reconnaître un rapport portant sur les apports en nature établi par FIDEWA - CLAR S.A., avec siège social au 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg B 165462, réviseur d'entreprises agréé, en date du 21 octobre 2013, lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 3.335.204,76, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 581.046 nouvelles actions de EVONG S.A. d'une valeur nominale de EUR 1, chacune à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.754.158,04 et d'une soulte de EUR 0,72.»

La preuve de l'existence des apports en nature ainsi que la preuve du transfert à la Société de ces apports en nature ont été montrées au notaire.

L'assemblée a décidé qu'un montant de cinq cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (581.046,00 euros) sera alloué au capital social de la Société et qu'un montant de deux millions sept cent cinquante-quatre mille cent cinquante-huit euros et quatre centimes d'euro (2.754.158,04 euros) sera alloué au compte de la prime d'émission.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** le capital social souscrit est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six euros (6.481.046,00 €) représenté par six millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille quarante-six (6.481.046,00) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de un euro (€1,00).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à EUR 2.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, A. PEL, G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 octobre 2013. Relation: RED/2013/1766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013149713/107.

(130183308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 14/10/2013

Résolution:

L'actionnaire unique accepte la démission des membres du Conseil d'Administration notamment, M. Emanuele Boni, M. Vincent Cormeau et M. Bertrand Michaud.

En outre, l'actionnaire unique décide de recomposer le Conseil d'Administration comme suit:

- Monsieur Michele Canepa, demeurant professionnellement à 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme Administrateur;

- M. Roberto De Luca, demeurant professionnellement à 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme Administrateur;

- M. David Ravizza, demeurant professionnellement en 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme Administrateur.

Le mandat du nouveau Conseil d'Administration viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013154461/23.

(130188743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Pau DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013155360/12.

(130189987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

GRIKK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.577.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013155357/11.

(130190063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.
